

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,

Le lundi 30 juin 2025,

Délibération n° :

DL29/2025

Objet :

Besoins saisonniers
2025

- M. BAY (titulaire – CCHVC)
- Mme BEAN (titulaire – CPS)
- Mme BERCHON (titulaire – CPS)
- Mme BERT (titulaire – CPS)
- M. BIZEBARD (suppléant – CPS)
- M. CAMBON (titulaire – CPS)
- M. CARRE (titulaire – CPS)
- M. CASSINARI (suppléant – CPS)
- Mme DA COSTA-FERNANDES (titulaire – CPS)
- M. FONTENAILLE (titulaire – CPS)
- M. GARSUAULT (titulaire – CPS)
- M. GILBERT (suppléant – CPS)
- M. GILBON (titulaire – CPS)
- M. HENRIOT (titulaire – CPS)
- M. JEANNOT (suppléant – CPS)
- M. LARDIERE (titulaire – CPS)
- Mme LESCURE (suppléante – CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire – CCHVC)
- M. POMPEIGNE (titulaire – CCHVC)
- M. PREVOST (suppléant – CPS)
- M. PRIVE (titulaire – CPS)
- M. RODARI (suppléant – CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire – CPS)
- M. VIVIEN (titulaire – CPS)
- M. VIGIER (titulaire – CPS)

Avaient donné pouvoir :

M. CAUCHETIER (titulaire – CPS) a donné pouvoir à M. GARSUAULT (titulaire – CPS)

Absents excusés :

M. AMBROISE (titulaire – CPS) ; M. BERVEILLER (titulaire – CPS) ; M. BERTIAUX (titulaire – CPS) ; M. BLIN (titulaire – CPS) ; M. CORDIER (titulaire – CPS) ; M. DEBRAS (titulaire – CPS) ; M. DIDIN (titulaire – CPS) ; Mme DUMAS (titulaire – CPS) ; M. FAYED Réda (titulaire – CPS) ; Mme GELOT (titulaire – CPS) ; M. GLEIZE (titulaire – CPS) ; Mme HERY LE PALLEC (titulaire – CCHVC) ; M. LANGLOIS (titulaire – CPS) ; Mme LEBLANC (titulaire – CPS) ; M. LECLERC (titulaire – CPS) ; Mme LECLERCQ (titulaire – CPS) ; M. LEQUIN (titulaire – CPS) ; M. MAJEUX (titulaire – CPS) ; M. MASURE (titulaire – CPS) ; M. PROUST (titulaire – CPS) ; M. TRAMONI (titulaire – CPS) ; Mme VALOT (titulaire – CPS) ; M. ZIANE (titulaire – CPS)

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 23/06/2025

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Michel GILBERT est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

EN EXERCICE : **42**
PRESENTS : **25**
VOTANTS : **26**

REÇU EN PREFECTURE

le 04/07/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-200062321-20250630-DL29_2025-D

Délibération n°DL29/2025
Besoins saisonniers

Le comité syndical,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L332-23,

Vu le tableau des effectifs des agents titulaires et non titulaires annexé au budget primitif 2025
– secteur public,

Vu la note de présentation,

Considérant qu'il convient de renforcer les moyens humains durant la période estivale au sein des services techniques opérationnels et de l'accueil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la création de 3 emplois saisonniers d'agents non titulaires pour la période estivale 2025 répartis comme suit :

- 2 emplois d'agent non titulaire en besoin saisonnier sur le grade d'adjoint technique, à temps complet pour une durée de 8 semaines minimum (Indice Brut 367, Indice Majoré 366 au 1^{er} janvier 2024, et qui, le cas échéant, suivra l'évolution du point d'indice),
- 1 emploi d'agent non titulaire en besoin saisonnier sur le grade d'adjoint administratif, à temps complet pour une durée de 3 semaines minimum (Indice Brut 367, Indice Majoré 366 au 1^{er} janvier 2024, et qui, le cas échéant, suivra l'évolution du point d'indice).

Dit que les dépenses correspondantes figurent au budget primitif 2025, secteur public.

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme

Pièce transmise en Préfecture le : ~ 4 JUIL. 2025
Affichée le

Le Président
Jean-François VIGIER

